

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 13/033/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 113/05 (MDE 13/021/2005 du 6 mai 2005) et sa mise à jour (MDE 13/027/2005 du 15 juin 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

IRAN

Nasser Zarafshan (h), avocat, défenseur des droits humains

Londres, le 12 juillet 2005

L'avocat et défenseur des droits humains Nasser Zarafshan, qui souffre de calculs rénaux, aurait été autorisé à quitter la prison pour recevoir des soins médicaux. Il est actuellement en convalescence après une opération du rein. Selon son avocate, Shirin Ebadi, les autorités judiciaires ont donné leur accord pour sa libération temporaire vers le 4 juillet.

D'après un porte-parole du pouvoir judiciaire, la durée de sa période de liberté dépendrait de l'avis des médecins, qui devront lui communiquer les informations pertinentes.

Nasser Zarafshan souffre d'une affection rénale chronique qui, d'après l'équipe médicale de la prison d'Evin, nécessitait des soins spécialisés. De multiples requêtes avaient été déposées afin qu'il soit autorisé à quitter la prison pour bénéficier de ces soins, mais il semble qu'elles avaient été bloquées par le procureur général de Téhéran.

Le 7 juin, Nasser Zarafshan a repris une grève de la faim qu'il avait entamée au mois d'avril, afin de protester contre le refus des autorités de lui permettre de bénéficier de soins. Selon son épouse et son avocat, au bout de huit jours, il était très faible, sa tension artérielle était basse et il avait perdu 14 kilogrammes. Lorsque l'un de ses avocats a tenté de lui rendre visite, le 15 juin, il n'a pas été autorisé à le voir. Dans une conversation téléphonique, Nasser Zarafshan a confié à son épouse qu'il vomissait du sang.

Vers le 19 juin, Nasser Zarafshan a été conduit à l'hôpital de Labbafinejad, à Téhéran. Sa tension artérielle étant trop faible, il n'a pas pu être opéré et a été ramené à la prison d'Evin. Le 21 juin, lors de son transfert en isolement cellulaire dans la section 240 de la prison, à titre de sanction, manifestement, parce qu'il poursuivait sa grève de la faim, Nasser Zarafshan a perdu connaissance. Il a immédiatement été reconduit à l'hôpital de Labbafinejad, où il a été opéré d'un rein. Par la suite, il a de nouveau été transféré dans la prison d'Evin, où son épouse a pu lui rendre visite.

En mars 2002, au terme d'un procès tenu dans le secret, Nasser Zarafshan a été condamné à cinq ans d'emprisonnement par un tribunal militaire pour avoir défendu les familles de deux militants politiques tués en novembre 1998, dans l'affaire dite des « meurtres en série ».

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes pour le moment.
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*